

Vigneux-de-Bretagne (44)

Les habitants financent le photovoltaïque à l'école

Quatre-vingts mètres carrés de panneaux photovoltaïques sont installés depuis 2010 sur les toits de l'école primaire communale à Vigneux-de-Bretagne, non par la mairie mais par 49 souscripteurs dont deux tiers résident sur la commune. Jean Guéret, un artisan vignolais, spécialisé dans la pose de panneaux photovoltaïques, en est l'initiateur : « Il m'arrivait de conseiller ce type d'installation aux clients en raison d'une mauvaise orientation. » D'où l'idée de mettre des toits communaux à disposition d'habitants désireux d'investir collectivement dans des panneaux et de réaliser un placement écologique, rémunéré annuellement grâce au contrat d'achat passé avec EDF.

CE PLACEMENT ÉCOLOGIQUE DES HABITANTS EST RÉMUNÉRÉ PAR EDF.

ticipe modestement au capital de la Scic, à hauteur de 250 €, mais veut être la seule collectivité à soutenir le projet. « Ailleurs, communes, intercommunalités, conseils général et régional participent souvent à plus de 40 % à eux tous », note Jean Guéret. Une convention d'occupation temporaire du domaine public est signée entre la commune et la Scic en juin 2010.

Mais, malgré deux réunions d'information et la possibilité en 2010 de défiscaliser encore 25 % des sommes investies, la souscription ne rapporte « que » 65 000 €. La Scic ne réalise son projet qu'au prix d'un emprunt non prévu de 16 600 € qui grève la rentabilité : la rémunération prévue à 4 % est différée de plus de 4 ans. Mais les tarifs de rachat de 2009 sont plus avantageux que ceux d'aujourd'hui* et la centrale produirait 20 % de plus que prévu, soit 12 965 kWh pour 7 500 € par an. Déjà les projets participatifs, encouragés par l'Ademe et les collectivités, font tache d'huile : Chemillé (49) ou Loubeyrat (63) pour le photovoltaïque, communauté de communes du Méné (29) ou pays de Villedieu (44) pour l'éolien.

Frédéric Ville

CONTACT. Mairie : 02.40.57.39.50.

* Le tarif de rachat était alors de 0,58 €/kWh, alors qu'il faudrait compter aujourd'hui environ 0,33 €.



Les toits de l'école primaire accueillent, depuis 2010, 80 m² de panneaux photovoltaïques.

MARIE DE VIGNEUX-DE-BRETAGNE

SOUTENIR UN PROJET CITOYEN

Vigneux-de-Bretagne s'est impliqué dans le projet photovoltaïque de la Scic dès le début. « C'était logique pour moi, vice-président chargé du développement durable à la communauté de communes. Mais aussi parce que j'appréciais cet engagement citoyen », explique le maire, Philippe Trotté. Mettre à disposition gratuitement le toit de l'école était « une évidence » avec les certitudes apportées par les trois études, technique, comptable et juridique, et le soutien de l'Ademe. « Outre notre participation au capital de la Scic, certes modeste en raison des réticences de certains conseillers municipaux, nous avons pris part aux réunions d'information et communiqué dans le bulletin municipal. Nous avons signé avec la Scic une convention de mise à disposition de toitures. Un état des lieux avant et après travaux a été effectué par huissier de justice. Nos services techniques ont réalisé gratuitement le raccordement par tranchée entre l'installation et le réseau EDF. » A la fin du contrat de rachat de 20 ans entre EDF et la Scic, les panneaux seront revendus pour 1 euro symbolique. La municipalité d'alors les exploitera très certainement.

En chiffres

5 279 hab. • 3 ans entre l'idée et la production des premiers kWh
• Investissement : 85 000 € • Fonctionnement annuel : 1 000 €

Hauts-de-Seine 350 voitures électriques

En 2014, le département des Hauts-de-Seine devrait disposer de 350 voitures électriques. Elles étaient 50 en 2011. Le conseil général a décidé de progressivement remplacer les voitures thermiques de son parc. La flotte sera composée de 80 % de voitures particulières et de 20 % de véhicules utilitaires légers. Le budget du programme d'acquisition sera de 8 millions d'euros et s'inscrit dans le cadre du plan climat territorial adopté en 2006. L'économie de carburant est estimée, à terme, à 500 000 euros par an.

CONTACT. Conseil général : 01.47.29.30.31.

Nantes Métropole Familles à énergie positive



Nantes Métropole a lancé le concours « Familles à énergie positive » dans le cadre de son objectif de réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. 88 familles volontaires, réunies en 8 équipes, tentent de réaliser au moins 8 % d'économies d'énergie uniquement en modifiant leurs comportements quotidiens.

CONTACT. Nantes Métropole : 02.40.99.48.48.

A LIRE

Manifeste Négawatt

L'association Négawatt explore dans cet ouvrage les voies de la transition énergétique, fondée sur la sobriété et l'efficacité énergétique et sur le recours aux énergies renouvelables. L'analyse intègre les liens entre énergie et urbanisme, alimentation et mobilité. Le scénario « Négawatt » permettrait de réduire presque complètement la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire en deux décennies.

Editions Acte Sud, 368 p., 20 € ; www.negawatt.org